

# **RÉNOVATION DE L'ARCHITECTURE RÉSEAU DE LA MAIRIE DE VALS-LES-BAINS ET FOURNITURE DE SERVEURS DE SAUVEGARDE LOGICIELS MÉTIERS & DATA**

## **Descriptions des prestations attendues**

Le présent article a pour objet de décrire les prestations et services qui devront être proposés pour répondre aux besoins de la ville de Vals-les-Bains en matière d'organisation, de remise à niveau du réseau, sauvegarde et maintenance informatiques. Le prestataire devra garantir la sécurité des données.

Le réseau actuel compte 12 postes. La solution doit prévoir une éventuelle extension de 10 postes supplémentaires.

Notes : Une antenne située sur le toit de la Mairie (câblage au dernier étage) permet d'établir une liaison avec un poste des services techniques situé à l'atelier municipal (environ 600 mètres de distance).

**Une visite sur les lieux est à prévoir de manière obligatoire.**

## **Lot 1 : Câblage réseau**

### **1. Mise à niveau du câblage et des prises actuelles**

Evaluer l'état du câblage et des prises réseau et faire une proposition de remise à niveau. Il est nécessaire que tous les postes se rejoignent en un même point (derrière le poste compta avec le hub, le pare-feu, le modem routeur,..). Privilégier au maximum la réutilisation du matériel présent sur l'installation actuelle.

## **Lot 2 : Matériel et installation**

### **2. Mise en place d'un accès Internet sans fil pour les invités**

La salle du conseil, les salles de réunions accueillent des personnes (associations, etc..) ayant besoin d'une connexion Internet pour travailler. Ces personnes ne doivent pas accéder aux serveurs. Prévoir la sécurité de ce réseau sans fil.

### **3. Un serveur pour logiciels métiers**

Le serveur de logiciel métier actuel n'est plus assez performant. Il est nécessaire d'étudier une solution de remplacement.

Voici les logiciels actuellement utilisés :

- Berger Levrault - Gestion financière 13.00.03.00
- Berger Levrault - E GRC 10.20.02.00
- Berger Levrault - I Magnus Paye 10.00.01.01
- SIRAP - GESCIM Version 7.19

### **4. Un serveur de fichiers et de sauvegarde**

Il est nécessaire de mettre en place un serveur de fichiers et de sauvegardes.

Des espaces d'échanges neutres, accessibles en lecture et écriture, disponibles à certains ou tous les utilisateurs authentifiés seront mis en place. Exemple : Un espace urbanisme sera accessible uniquement par les utilisateurs liés à l'urbanisme.

Les postes reliés à ce serveur et le serveur pour logiciels métiers feront l'objet de sauvegardes sur le serveur de fichiers et de sauvegardes. Ces sauvegardes seront réalisées une fois par jour.

Le serveur de fichiers et de sauvegardes sera placé au même endroit que le serveur pour logiciels métiers et le serveur de vidéosurveillance. Celui-ci est actuellement dans une pièce climatisée et sécurisée.

Actuellement les volumes de données des postes varie de 40 Go à 300 Go avec une moyenne à 200 Go par poste.

## **5. Sécurité**

Le réseau sera protégé contre les intrusions et les virus.

## **6. Option**

Prévoir la sauvegarde sur un site externe. La collectivité souhaite privilégier une solution de sauvegarde internalisée dans un autre bâtiment communal.